



## RAPPORT DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2013

**Date et heure :** 30 novembre 2013, 11h50

**Lieu :** Foyer communautaire Fotouni

**Présidence :** SM FONDJO II David

**Rapporteurs :** Secrétariat Permanent du CODEFO

**Nombre de participants :** ± 70

**Ordre du Jour :** Voir annexe

### Début des travaux.

Les travaux ont été ouverts par un mot de bienvenue de SM FONDJO II dans lequel il a remercié les participants d'avoir répondu à l'appel, même en l'absence d'une invitation formelle. Il a poursuivi en faisant remarquer qu'une situation préoccupante régnait au sein des instances dirigeantes du CODEFO depuis un moment et qu'il fallait y mettre un terme afin que le développement de Fotouni reprenne sa vitesse de croisière.

Il a déclaré que l'objet ultime de ces assises restait la mise en place d'un bureau même incomplet. Qu'en temps de crise, les questions de quotas et de quorum ne devraient pas nous préoccuper plus que l'objectif du jour.

Pour y parvenir, il fallait déterminer la composition de l'assemblée générale du CODEFO, déterminer la qualité des électeurs, élire un bureau, et lui donner des orientations avec un mandat.

### I- COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CODEFO

SM FONDJO II a remis à l'assemblée un projet de composition de l'AG du CODEFO qu'il a ensuite expliqué avant de passer la parole à l'assistance pour des remarques et suggestions. Après des débats riches, la composition arrêtée a été sous réserve de la reformulation, et sans classement quelconque :

- Les présidents des associations, groupes organisés Fotouni dans toutes les villes, avec un ( un délégué) adhérent qui n'est pas membre du bureau ;
- Les présidents des sous comités de développement ;
- Le président et le rapporteur des commissions ;
- Le groupe local du CODEFO ;
- Le comité d'honneur consultatif et politique ;
- Les anciens présidents du CODEFO et leurs membres de bureau ;
- Le comité de gestion de la radio et de la provenderie ;
- Les responsables de la diaspora ;
- Le conseil juridique ;
- Toute personne volontaire et disponible ayant participé consécutivement à au moins 05 séances du CODEFO.

## **II- LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION ELECTORALE**

Il a désigné trois personnes neutres, Me NCHALE Michel (Yaoundé), M TEDJONG Léopold (Douala) et Mefo POUOTONG (Fotouni) pour assurer les travaux de la commission électorale indépendante qui devait organiser les élections.

Au moment où il a voulu laisser la commission se mettre au travail, certains membres de l'assistance ont suggéré qu'il définisse et encadre lui-même la mission de la dite commission en identifiant la qualité des électeurs, des candidats entre autre.

### **a- LA QUALITE DES ELECTEURS**

Après lecture des fiches de présence par délégations et par ville de provenance, SM FONDJO II a procédé à la vérification de la qualité des membres dans la salle et sans état d'âme il a prié certains membres de regagner le fond de la salle et de rester spectateurs pendant les élections, selon la qualité qu'ils avaient déclarée sur les fiches de présence.

### **b- LA QUALITE DES CANDIDATS**

D'entrée de jeu, il a procédé à la nomination de deux conseillers d'office du futur bureau à élire à savoir, M SIELINOU André et M GNINPOGNI Jean Pierre.

Par la suite, il a demandé aux éventuels candidats au poste de Président de se déclarer par centres selon une proposition de M TEUMA Michel. C'est ainsi que deux centres seulement se sont prononcés, Yaoundé et Douala.

Après avoir vérifié qu'aucun autre centre n'avait de candidat, il a voulu départager les deux centres par un tir au sort. Les électeurs ont fait remarquer qu'il fallait plutôt confier la présidence à un candidat connu d'avance que de la confier à un centre qui pourrait par la suite nous désigner un candidat au rabais juste pour faire du remplissage.

Un temps mort pour une tentative de consensus entre les deux centres a été sollicité. Dix minutes plus tard chacun des centres restait sur sa position et deux candidats ont été déclarés : Yaoundé (KAMCHI KAMTCHI Paul Alain) et Douala (KENGNI KOUAKAM Jean Marie). Dès lors il ne restait que le vote pour les départager.

SM FONDJO II a toutefois fait remarquer que quelque soit l'issue du scrutin, le premier sera président et le second son vice président. Il s'est retiré de la salle en compagnie du chef du village Ndenla.

### **c- L'ELECTION ET LES RESULTATS**

- **L'élection au poste de Président National du CODEFO**

La commission a invité les deux candidats à désigner chacun un scrutateur, ce qui a été fait. Elle a confectionné des bulletins de vote, 53, représentant le nombre d'électeurs dans la salle.

Le mode de scrutin a été présenté et les candidats ont eu droit à quelques minutes de campagne électorale.

A l'issue, M KENGNI KOUAKAM Jean Marie a été déclaré élu avec un suffrage de 27 voix contre 24 voix pour KAMCHI KAMTCHI Paul Alain, et deux bulletins nuls.

- **L'élection aux autres postes**

Pour le Secrétariat Général, on a enregistré la seule candidature de FOYET Michel (FMI) résidant à Fotouni qui a été élu par acclamations après avoir fait une brève campagne.

Pour le poste de commissaire aux comptes, la seule candidature de MBONSOU Pane Guy Rostand a été enregistré, il a fait sa présentation et a été élu par acclamations.

### **III- L'INSTALLATION DU BUREAU**

SM FONDJO II est revenu dans la salle, a procédé à l'installation du bureau nouvellement élu, a indiqué qu'il a un mandat de 02 ans éventuellement renouvelable pour finaliser la procédure d'harmonisation des textes du CODEFO, pour redonner un élan nouveau aux activités du CODEFO entre autres.

Il a officiellement déclaré que le bureau de M.SIELINOU André (dont le mandat était expiré depuis un moment) et celui de M.GNINPOGNI Jean Pierre (dont le mandat venait d'expirer) ont cessé leurs fonctions dorénavant à Fotouni à la requête de M NGANMIGNI Jean Marie, Procureur de la république à Yaoundé.

### **IV- FIN DES TRAVAUX**

Avant la fin des travaux, SM FONDJO II a présenté le projet de répartition du montant de vente des nouvelles cartes du CODEFO qui devrait pouvoir couvrir les charges de la radio rurale, de la chefferie, du fonds de développement et du fonctionnement du CODEFO.

Les nouveaux montants sont les suivants : 5000 frs pour les hommes et 3000 frs pour les femmes à payer annuellement. Il est à noter que ces montants ont été arrêtés au cours d'une séance de travail à la Chefferie Supérieure après l'élection du bureau en présence de SM FONDJO II et les membres élus du nouveau bureau.

. Il a présenté un problème pratique, celui du projet de construction du centre de santé de Famgan dont les travaux sont arrêtés aujourd'hui du fait que l'entrepreneur avait déjà procédé au terrassement du site initial que les populations ont décidé de changer. L'entrepreneur n'est pas disposé à terrasser le nouveau site, ce qui va réduire considérablement ses marges dans le marché. Si le fonds de développement de Fotouni était déjà opérationnel, il aurait servi par exemple au nouveau terrassement, d'où l'urgence de sa mise en place.

Il a invité l'assistance et les autres ressortissants Fotouni à assister massivement (sous toutes les formes) à la sortie du la'akam de SM le Chef du village Ndenla prévue pour le samedi 14 décembre à Ndenla.

Il a invité les présidents des associations des ressortissants Fotouni à faire parvenir la liste complète de leurs adhérents au bureau du CODEFO à travers les relais existants avant le 15 janvier 2014.

Sous toutes réserves.

Fait à Fotouni, le 30/11/13.

**Le rapporteur de la séance**

**TEDIFO KAMCHI KAMCHI PAUL ALAIN**